

Allemagne

Le rouleau compresseur de la précarité

Angela Klein, Rouge n°2193, 15 février 2007

Le gouvernement de coalition dirigé par Angela Merkel (CDU - SPD) mène une politique qui vise à détruire des protections sociales élémentaires, en poussant les chômeurs à accepter n'importe quel travail et en généralisant le travail précaire. Cette politique, qui utilise le chômage pour multiplier la pression sur les salariés, a été initiée dès 2002 en Allemagne, par le gouvernement rouge-vert de Gerhard Schröder.

Le gouvernement de Gerhard Schröder (SPD) a consacré son second mandat (2002-2005) à mettre en place le changement du système d'assurances sociales. Auparavant, durant sa première législature, il avait lancé le plus grand programme d'allègements fiscaux pour les entreprises de l'histoire de l'après-guerre. Le taux d'imposition le plus élevé a été ramené de 51 % à 42 % et le revenu de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a chuté de 40 % à 25 %.

Lorsqu'en 2001, la bulle de la « nouvelle économie » a éclaté et que l'Allemagne a glissé dans la récession, la question s'est posée de savoir comment faire remonter les bénéfices des grandes entreprises. Le gouvernement Schröder, « ami du patronat », s'est alors empressé d'appliquer une variante des directives de la stratégie de Lisbonne de l'Union européenne qu'il a appelée « Agenda 2010 » (lire encadré).

Outre les allègements fiscaux, l'Agenda 2010 était constitué de trois volets :

- ▶ 1. Une réforme du système de santé ne laissant à l'assurance-maladie de base que la couverture d'un ensemble de prestations minimum et s'en remettant pour tout ce qui va au-delà aux soins complémentaires privés.

- ▶ 2. L'assainissement des caisses de retraite.

- ▶ 3. La réduction de la durée du droit aux primes d'assurance chômage à un an pour les employés de moins de 55 ans, la suppression de l'aide aux chômeurs, la diminution des prestations pour les chômeurs de longue durée, ramenant celles-ci au niveau de celles de l'aide sociale.

C'est avant tout ce dernier point que le gouvernement Schröder est parvenu à imposer. La réforme du système de santé est restée plantée à mi-chemin - elle est maintenant poursuivie par le gouvernement de coalition d'Angela Merkel.

La chasse aux chômeurs

En mars 2003, Schröder a proclamé « Il n'y a pas de droit à la paresse ». Le journal à scandales Bild, avec lequel Schröder entretenait d'excellentes relations, l'a grandement aidé en faisant une campagne de presse sur un bénéficiaire de l'aide sociale surpris bronzant sur une plage de Floride. Cette histoire est un parfait exemple de bourrage de crâne qu'a connu le pays, attisant les préjugés sur les chômeurs qui peuvent exister chez des salariés et également parmi des syndicalistes. L'idéologie diffusée est que celui qui ne travaille pas ne doit pas manger et qu'il est responsable de sa situation de chômeur. Les syndicats n'ont rien opposé à cette propagande. Au contraire, ils ont reconnu le besoin de réforme dans le traitement des chômeurs et ont consenti à entrer dans la commission gouvernementale qui était composée de représentants issus non seulement des partis, mais également des syndicats, des entrepreneurs et des associations d'aide sociale. Les représentants des syndicats Verdi et IG Metall ont repris, sans exception, toutes les propositions de cette commission présidée par l'ancien chef du personnel de Volkswagen, Peter Hartz.

Contre-réforme sauvage

Les propositions Hartz constituent une violente attaque contre tout le système d'indemnisation du chômage de longue durée.

La première mesure ramène l'aide aux chômeurs au niveau de l'aide sociale avec la condition d'astreinte au travail, ce qui signifie l'obligation d'accepter n'importe quel travail proposé à n'importe quel prix et la suppression de la protection de la qualification qui permettait jusqu'ici à un chômeur, même de longue durée, de pouvoir refuser un emploi en dessous de son niveau de qualification. Le taux moyen de rémunération a été uniformément fixé à 345 euros pour les chômeurs d'Allemagne de l'Ouest et à 331 euros pour les chômeurs de l'Est. Pour le calculer, on prend entièrement en compte le revenu du partenaire.

La deuxième mesure consistait à transformer l'Office fédéral du travail en une « Agence fédérale pour le travail » dont le devoir n'est plus de procurer à celui qui cherche de l'aide un emploi approprié mais de tout faire pour qu'il soit éjecté le plus rapidement possible du droit aux prestations. Des « Jobcenters » ont été ouverts. Ils imposent, en premier lieu, à chaque personne qui cherche de l'aide un contrat d'intégration qui ne représente rien d'autre qu'une déclaration de soumission à la nouvelle astreinte au travail. L'« encadrement » plus intensif qui avait été promis au départ s'exprime essentiellement par la pratique de l'espionnage : les bénéficiaires de l'allocation-chômage ont droit à des visites à domicile non annoncées et sont minutieusement interrogés sur ce qu'ils possèdent et sur les personnes avec qui ils vivent. De nombreuses décisions administratives sont fausses parce qu'elles sont fixées en dessous de ce à quoi la personne a droit, mais celle-ci, pour le prouver doit se pourvoir en justice.

L'avenir de l'Agence fédérale pour le travail est plus qu'incertain. Les offices du travail des Länder ont déjà été liquidés. Il y a de fortes pressions dans la CDU et également dans le FDP (Parti libéral-démocrate) pour supprimer également les offices fédéraux et ne laisser que des « Jobscenter » sous la tutelle des communes. Cela constituerait un pas décisif en direction d'une communalisation de l'administration du chômage. S'y ajoute le fait que les communes sont déjà responsables du paiement des loyers et des coûts de chauffage de ceux qui n'ont pas les moyens de se les payer. Or, elles essaient de les diminuer massivement, notamment en abaissant les critères qui rendent le logement acceptable. Plusieurs milliers de chômeurs se voient ainsi placés face à la nécessité d'abandonner leur logement et d'en chercher un nouveau - et cela, bien que l'ancien logement soit parfois relativement meilleur marché que le nouveau car le marché n'offre presque rien dans le secteur des logements bon marché.

La troisième mesure impliquait la mise à disposition de nouveaux jobs - ce paquet de mesures a été au plus vite présenté comme ayant échoué.

Jobs “à un euro”

Le gouvernement fédéral a essayé de créer des emplois de trois manières.

- ▶ 1. Par l'envoi de chômeur dans le secteur des indépendants : les chômeurs de longue durée devenant indépendants ont reçu durant trois ans, au titre d'aide au départ, une subvention dégressive comme allocation-chômage. Il y a eu tellement de gens qui ont eu recours à cette opportunité, naturellement sans succès à long terme pour la plupart d'entre eux, que le gouvernement a considérablement diminué ce modèle et l'a couplé à des obligations élevées.
- ▶ 2. Par l'extension du travail intérimaire : l'Agence fédérale pour le travail voulait intervenir elle-même sur le marché en tant qu'entreprise de travail intérimaire et a créé ses propres agences de placement de personnel. Les entreprises de travail intérimaires déjà en place se sont rebellées avec succès contre cette création. Elles ont cependant dû conclure un contrat tarifaire pour les salariés intérimaires avec les syndicats.
- ▶ 3. Par la création de petits boulots : il s'agit de « jobs à 400 euros » pour lesquels l'employeur paye une contribution forfaitaire à hauteur de 25 %, mais ne paye rien aux caisses d'assurance chômage.

Tous ces modèles ont eu un succès modéré et n'ont pas réussi à provoquer un vrai bouleversement du marché du travail. C'est seulement avec les « jobs à un euro » que cet objectif a été atteint. Ces derniers ne sont pas des emplois légaux mais uniquement des « opportunités de travail », pour lesquelles il n'existe pas de salaire, mais uniquement une indemnité d'un euro de l'heure. Celui qui travaille 30 heures par semaine peut, de cette façon, gagner en un mois les 662 euros en moyenne de l'allocation-chômage plus une prime pour le loyer de 123 euros. C'est pourquoi ces « opportunités de travail » sont très convoitées, même si elles signifient

pratiquement que l'allocation-chômage n'est plus défendue comme prestation à laquelle on a droit, mais comme une rémunération contre un travail fourni. Les « jobs à un euro » ne doivent être offerts que dans le service public et seulement là où ils ne se substituent à aucun poste de travail existant. En fait, ils ont surtout été utilisés pour généraliser les bas salaires. L'industrie se bat pour pouvoir également offrir des « jobs à un euro ». Dans le service public, ces jobs ont remplacé des personnes tenant un emploi, comme c'est le cas de nombreux employés de la santé qui travaillent dans les associations d'entraide (AWO, Diakonie, Caritas et La Croix-Rouge, entre autres, ont été parmi les premiers à avoir largement ouvert leurs portes à ces « opportunités de travail »), mais ils remplacent également des enseignants dans les écoles et des assistants à l'Université.

Le quatrième paquet de mesures concerne l'ancienne aide sociale. Celle-ci ne sera plus accordée qu'aux personnes dont l'incapacité de travail est avérée. Son niveau est le même que celui de l'allocation-chômage.

Relever les minima sociaux

Le mouvement des chômeurs a eu de grandes difficultés à réagir de façon appropriée à ce tsunami social qui s'est abattu d'un coup sur lui. Les débats internes se sont focalisés sur la question de savoir s'il faut revenir à l'aide aux chômeurs, s'il faut améliorer les réglementations existantes ou s'il faut remplacer l'ensemble des dispositions par un revenu minimum sans condition. Ses différentes branches se sont chacune intéressées aux éléments concernant leur expérience immédiate : les « jobs à un euro », les déménagements sous contrainte, la pratique de l'espionnage. L'alliance avec la gauche syndicale qui existait au début de la mobilisation contre les lois Hartz a éclaté. Le mouvement des chômeurs n'est pas parvenu à changer les manifestations du lundi contre ces lois en un large mouvement populaire contre le pillage social. Lors la dernière manifestation du DGB, le 21 octobre 2006, le mouvement des chômeurs mobilisait sur la base d'un ensemble de revendications essayant de trouver une jonction avec le mouvement syndical : relèvement des minima sociaux à au moins 500 euros, 10 euros comme salaire minimum, la semaine de 30 heures.

La stratégie de Lisbonne

Les directives de Lisbonne ont été adoptées en mars 2000, au moment de l'apogée, et sous la pression, du boom de la « nouvelle économie ». Elles prévoyaient de combattre le taux massif de chômage de longue durée par la diminution de 20 à 30 % des salaires et d'associer les mesures d'indemnisation à l'acceptation de n'importe quel travail à n'importe quel prix. Pour tous les États membres, l'objectif est d'élever le taux d'emploi à 70 % tout en respectant les critères de Maastricht de manière rigoureuse (endettement inférieur à 60 % du produit intérieur brut et déficit budgétaire inférieur à 3 %). Les gouvernements des pays membres sont obligés de présenter régulièrement un rapport sur les progrès qu'ils ont réalisés en vue de cet objectif.